

# Règlement du Concours de Cuisine du Salon Livre et Gastronomie de Mérindol novembre 2025

Thème : « Souvenir d'enfance »

Catégorie : Préparation froide et salée

## Article 1 – Objet du concours

Le présent concours vise à mettre en valeur la créativité culinaire des participants autour du thème « Souvenir d'enfance », à travers l'élaboration d'une **préparation froide et salée**.

## Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne passionnée de cuisine, amateur .
- Chaque participant devra proposer **une seule recette originale**.
- Les candidatures sont à déposer sous forme de **dossier** comprenant :
  - 1) Le bulletin d'inscription
  - 2) la recette détaillée (ingrédients, quantités, étapes de préparation)par mail à l'adresse : [mculture.84@gmail.com](mailto:mculture.84@gmail.com)

## Article 3 – Sélection des candidatures

- Un **jury de pré-sélection** examinera l'ensemble des dossiers reçus.
- Sur la base de la pertinence par rapport au thème, et de l'originalité. **12 recettes** seront retenues pour le concours finale. Qui ce déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 10 Heure la salle des fêtes de Mérindol

## Article 4 – Déroulement de la finale

- Les 12 candidats sélectionnés seront conviés le samedi matin 29 Novembre à la salle des fêtes de Mérindol à présenter leurs assiettes devant le jury.
- Chaque candidat disposera de **20 minutes** pour dresser et mettre en valeur son plat.
- Les ingrédients et préparations devront être prêts à l'avance aucune cuisson ne sera réalisable sur le moment.
- Chaque candidat devra présenter 4 assiettes.
- Les candidats devront amener leur propre assiettes pour dresser leur plat.

## Article 5 – Critères d'évaluation

Le jury professionnel attribuera une note en fonction des critères suivants :

1. Respect du thème « Souvenir d'enfance ».

2. Goût et équilibre du plat.
3. Originalité et créativité.
4. Esthétique du dressage.

## **Article 6 – Résultats et récompenses**

- À l'issue des présentations, le jury délibérera et proclamera les lauréats en fin d'après-midi avant la soirée au moment de l'apéritif..
- Des prix seront remis aux trois premiers. (livres, cours de cuisine, bt de vins etc .....)

## **Article 7 – Engagements des participants**

- Les candidats s'engagent à présenter une création personnelle et originale.
- L'organisation se réserve le droit d'utiliser les recettes et visuels des plats pour la communication autour du concours.

## **Article 8 – Caractère définitif des décisions**

- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.  
Les décisions du jury, tant lors de la sélection des candidatures que lors de la finale, sont **souveraines et sans appel**.  
Aucune réclamation ne pourra être prise en considération.